ET REDACTION :

# Nouveaux incidents graves en Allemagne. = M. Wilson et le Traité

# L'hostilité des Allemands contre les Alliés

#### Nouveaux et graves incidents

Un soldat français vient de troaver la mort en Allemagne dans des conditions particu-lièrement regrettables. Pinsieurs soldats de mission française étaient allés en civil excursionner aux environs de Berlin dans une automobile militaire. A Wernitz, l'idée leur vint de se mettre à chasser. Des paysans allemands accoururent et cernèrent la volture. Ayant reconnu les couleurs françaises. ture. Ayant reconnu les couleurs françaises

ils tirèrent sur les chasseurs, blessant mor-tellement l'un d'eux.
D'autre part, un colonel britannique, un efficier français et un officiar beige, qui étaient en train de visiter un camp de démo-blisation en compagnie d'un officier alle-mand, furent attaqués par des soldats alle-mands, qui leur lancèrent des plerres. Le colonel britannique fut atteint par une pierre et l'officier beige fut blessé à la tête. On croît que cette agression fut préméditée.

UNE ENQUETE EST PRESCRITE Le général Nollet a prescrit une enquête. Il est à prévoir que le gouvernement iran-çais réclamera une forte indemnité, comme dans le cus de l'assassinat du sergent

D'autre part, le chancelier Bauer vient de lancer un appel dans lequel il proclame « que le devoir évident de tour Allemand est d'ob-server vis-à-vis des missions étrangères une attitude calme et digue. »

#### L'affaire de l'Hôtel Adlon M. NOSKE INTERROCE LE PERSONNEL DE L'HOTEL

DE L'HOTEL

Le « Daily Mail » annonce que M. Noske, ministre de la Défense nationale, a enquêté personnellement à l'hôtel Adlon.

Le personnel a été unanime à reconnsitre que c'était bien le prince Joachim qui avait été le provocateur de l'incident auquel il a de te la replace de l'incident auquel il a d'ailleurs également participé. Le fait a été confirmé par un Hollandais et le comte Méternich, qui, tous deux, ont assisté à la scène. Le comte Metternich a déclaré avoir enfendu le prince Jaschim s'écrier : « Rosses-les à mort, les cochons !»

### JOACHIM-ALBRECHT EMPRISONNE

Le ministre de la Relchswehr Noske a ordonné l'emprisonnement immédiat du prince Joachim-Albrecht, incupé d'insultes et d'atteutat à « la liberté individuelle ». Le port de l'uniforme

Le «Daily Mail» estime que la suggestion que les officiers allés en Allemagne ne devraiant pas portez l'uniforme dans l'exercice de leurs fosculons ne peut être prise un seul instant en considération. «Il y a déjà eu, dit.·ll, trop de faiblesse en face de la brutalité allemande; cette faiblesse n'a pu que

#### Les Alliés réclament des sanctions

Paris, 11 mars. — La Conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin sous la ambassadeurs s'est reunie ce matin sous in présidence de M. Jules Cambon. Elle a décidé d'adresser au gouvernement allemand une note conçue en termes três fermes pour lui réclamer l'application immédiate des sanctions promises pour les outrages dont ont été vietimes les officiers de la Commission interalliée dans les Etats baitiques.

#### INFORMATIONS

LES QUATRE JUNEAUX

L'Académic de Médeciae dans as séance du 29
Sérrier vient d'enregister un événement rare. Le
«Journal Officiel» nous apprend que quatre extante.

deux garçens et deux files, nés le 7 janvier 1912. Au

Menar (au la portants. Ils out eu le bonneur, dit
M Finard, qui rapporte le fait, d'avor des parents
acceptionnels et, pour présider à beur missance, une
acceptionnels et un médecin bassi dévonds l'un que

L'AMNISTIE mars. — Le Garde des Sceaux a fait ap-Conseil des ministres, le projet d'amnis-déposé cet après-midi sur le bureau de

Surve, a qui sera déposé cet sprès-midi sur le Carlo de COURT LA RESTAURATION DES EGLISES FRANCAISES Rome, 11 mars. — Le Pape a adressé au cardinal mette une somme de 100.000 lires recueillis en mérique, pour la restauration des églises françaises

TERRIBLE EXPLOSION A MAYENGE m mande de Mayence, qu'une chaudière a fait defien dans une nuine d'électricité enseveilisant les décembrass 80 envriers; 14 morte ent déjà

GOS POINTÉS. D'UN ANAECHTISTE ESPAGNOL DE QUINER ANS Barcelous, 11 mars. — Un jeune houme de 13 ans. secusé d'avoir déposé une hombe dans la rue, a été condanné à Lé ana de pricon.

#### La Société des Nations

et l'Enquête sur la Russie 11 mars. — Le Consell de la So-

et s raquete sur la Russie Paris, 11 mars. — Le Conseil de la So-cité des Nations se réunira pour la troisième Seis, samedi prochain, à Paris. Le principale quesciton à l'ordre du jour du Conseil sera la nomination d'une Commission a vue d'obtunir sur la situation actuelle de la Bussie, des renseignements impartiaux et

LES ETATS-UNIS ET LE TRAITE

#### La lettre de M. Wilson et la protestation de M. Lodge

Washington, 11 mars. — Le sénateur Lodge s'est fortement élevé devant le Sénat contre la lettre adressée par le président Wilson au sénateur Hitchcok pour maintenir

Wilson au sénateur Hitchcok pour maintenir inflexiblement l'article 10 comme rempart de la démorratie naissante du monde coutre les forces de l'impérialisme et de la réaction.
Faisant aliusion à la phrase du président sur l'ascendant que le militarisme aurait tente de gagner dans les conseils de la France, et à son affirmation qu'il ne tolèrerait pas plus les visées ampérialistes de la part des autres nations que n'importe quelle visée analogue de la part de l'Allemagne, le sénateur Loige s'est ainsi exprimé:

Ce que le présidant a dit de la France est tout particulièrement regretable. Tout ce qu'il dit, d'aillers, au sujet de l'impérialisme et du militarisme la la France, me semble absolument faux. Bira plus, le pense que d'est le contraire de ce qu'il dit, d'aillers, au sujet de l'impérialisme et du militarisme de la France, me semble absolument faux. Bira plus, le pense que d'est le contraire de ce qu'il dit affirme dent des Estats-Linis qui ait cra devoir faire de telles declarations.

Je regrette également que le président ait prôfré

on not le prési-trations.

tegrette également que le président ait proferé l'Italie une appréciation qui me semble absolu-déplacés.

puis quand donc settes ...

ment déplacés.

Depuis quand donc est-ce un crime pour une na-tion que de chercher à assurer sa sauvegarde.

Enfin, le question de l'Adriatique ne nous regarde

maigre remotion causee par la fettre du président, le Sénat, sans se décourager, tente de nouveaux efforts pour arriver à un compromis sur l'article 10.

Certains républicains ont déclaré qu'ils étaient prêts à accepter une motion nouvelle qui raille un certain nombre de démocrates. Maigré cette bonne voionté évidente, on ne peut encore prévoir comment une majorité rouversit setupliement éférablie. pourrait actuellement s'établir.

LES QUOTIDIENNES

#### LA FIN D'UN RÈGNE

Le projet de loi de M. Millerand sur l'ar bitrage obligatoire a une bonne presse, si on peur dire. Sauf les organes socialistes et syndichistes qui protestent avec véhémence contre cette diminution du droit de coalition, tous les journaux républicains, même ceux qui élèvent de légitimes critiques, proclament que si le projet du Gouvernement doit mettre un terme à l'insécurité et à l'anarchie actuelles, il faut l'accueillir avec satisfaction et soulagement.

Une chose est certaine : le pays ne peut pas rester sous la mence continuelle de conflits qui paralysent sa vie économique, empéchent son reièvement et sont considérés très justement par beaucoup d'esprits sérieux comme les prodromes du grand chambardement social.

bardement social.

The chose est non moins certaine: les travailleurs qui, dans l'immense majorité, veulent obtenir l'amélioration de leur sort par
des transformations légales. l'association,
ne meilieure organisation des rapports du
capital et du travail, et qui, pratiquement,
sont soumis à la dictature de quarante à cinquante meneurs socialistes ou syndichiistes
qui les conduisent, par la grive politique,
directement à la révolution, ces travailleurs,
le législateur a le devoir urgent de les sousiraire à la néfaste influence de leurs mautraire à la néfaste influence de leurs mau-vals bergers et à l'emprise des politiciens

Le droit de coalition, c'est très bien, mais le droit de vivre est pour une nation, plus indispensable encore. Après la guerre qui nous a tué plus de quinze ceut mille hommes, allons-nous perdre le sang qui nous reste dans d'atroces luttes fauricides? Or, les excitations des extrémistes et les expériences répétées de bolchevisme en action qui se multiplient d'une façon alarmante, sur notre sol, doivent fatalement aboutir aux pires entas-troptes sociales. Emicéenz les moneurs de

tiplient d'une facon alarmante, sur notre sol, doivent fartlement aboutir aux plues catastrophes sociales. Empéchez les meneurs de profiter de l'agitation gréviste pour accélérer le mouvement révolutionnaire, et vous aurez, du même coup, enrayé ce mouvement et renvoyé à une échéme e lointaine l'essai général du système soviétique.

On peut faire au principe de l'arbitrage obligatoire et en perticulier au projet de loi nettel des reproches sérieux et parfaitement soutenables, mais il est difficile de douter de l'efficietité de cette mesure quand on voit quel acceil hostile les chefs du syndicalisme révolutionnaire lui réservent. Si la loi réduit considérablement le nombre des gréves, le règne des meneurs est fini. Ce que veulent ceux-cl, dit le « Figaro r. c'est conserver cette mennce de guerre civile qui leur a permis d'imposer par le chantage à la grève générale tant de capitulations, au cours de ces dix-huit derniers mois. »

Et quand un journal socialiste nous raconte que les syndicats « ne toléreront pas cette répression ouvrière de la part d'un Parlement qui n'a pas la compréhension de la situation économique actuelle et qui ne veut pas tenir compte des aspirations de la classe ouvrière », ce confrère oublle que c'est le alease ouvrière qui le 1 in ovembre dernier.

ouvrière», ce confrère oublie que c'est la classe ouvrière qui, le 11 novembre dernier, avec le plus grand nombre des électeurs fran-çais, a envoyé au Paiais-Bourbon une forte majorité d'hommes nouveaux, bien décidés à Cette demande avait été notifiée le 24 fé-fier demander par M. Lloyd George en sa qua-tis de président du Conseil suprème des

A LA CHAMBRE

## LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

#### Le projet d'extension de leur capacité civile

DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON TOUS LES ARTICLESS ET L'ENSEMBLE DE LA LOI ADOPTES Paris. 11 mars — La séance est ouverte à 13 h. 05. sous la présidence de M. Raoul Péret, devant une centaine de députés.

### AMNISTIE ET NATURALISATION

CONSEIL SUPERIEUR DES RETRAITES OUVRIÈRES

La Chambre rattie la nomination de MM. Bon-nevay. Bavier-Lapierre et Pressemanne, comme membres du Conseil supérieur des retraites ou-vrières.

# ADOPTION DE PROJETS DIVERS

ADOPTION DE PROJETS DIVERS

La Chambre adopte le projet de loi tendant

faciliter les réunions et les délibérations des
assemblées générales des sociétés ayant leur
siège en régions ilbérées ou dévastées.

La Chambre adopte le projet de loi ayant
our objet de compter sux élèves de certaines
grandes écoles, le temps de service qu'ils ont
passé sous les drapeaux depuis la mobilisation
lans la durée d'un ongagement spécial prévu par
larticle 12 de la loi du 7 soût 1918.

La Chambre adopte le projet de loi tendant
in ratilier la de la loi du 7 soût 1918.

La Chambre adopte le projet de loi tendant
in ratilier la composition du Conseil général d'adninistration des hospices civils de Lyon.

La Chambre adopte le projet de loi tendant
le composition du Conseil général d'adninistration des hospices civils de Lyon.

La Chambre adopte le projet de loi tendant
le composition du Conseil général d'adninistration des mospices civils de Lyon.

Elect coudant à la normination par la Chambrel'eluc Commission des pension militaires, primes
re allocations de guerre.

PENSIONS MILITAIRES D'ANCIENNETÉ

# PENSIONS MILITAIRES D'ANCIENNETS

L'ordre du jour appelle la suite de la discus-sion du projet de loi tendant à attribuer des-majorations aux titulaires de peusions mili-taires d'ancienneté. Après diverses observations, le renvoi à mardi

L'extension de la capacité civile

tique.

C'est pour cela que ces fonctionnaires se tournent vers la C.O.T., qui fait un grand effort
d'organisation intelligente. Nous devons faire un
effort non moins égal à celui de la C.O.T. Le
gouvernement doit rétablir, dans le projet de
loi, un texte qui n'a été enlevé que par suite
d'une véritable faillite.

## LA DISCUSSION DES ARTICLES

La discussion générale est close: le passage à discussion des articles est ordonné. Il est sti-ulé que les syndicats peuvent créer, adminis-rer et subventionner diverses œuvres profes-

nionnelles.

M. Parvy, député socialiste de la Haute-Vienne, soutient un amendement tendant à in-roduire dons cette dumération, les caisses de chimage, Cet amendement est combattu par M.

habrun, rapporteur.

M. Duval-Arneuld, président de la Commis-ion. — La loi est attendue avec impatience par s syndicate.

M. Ernest Lafont. — Contrairement à ce que

M. Ernest Laront. — Contrairement a ce que vous ditez, cette loi n'est attendue avec aucune impatience par les syndicats. Les responsabilités que vous leur donnez ont pour conséquence de les mettre à l'abri des tribunaux. L'amendement Parvy n'a pour objet que de reprendre un texte voté par l'ancienne Chambre.

La disjonction de l'amendement Parvy demandement commission aux adoption par Adoptio commission aux adoptio car Afol voir dée par la commission est adoptée par 450 voix contre 150. Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés. Article 5. — Les syndiests professionnels jouissant de la personnalité civile ent le droit d'ester en jus-tire et d'acquérir, sans autorination à titre gratuit ou à titre onfreux, des biens meubles ou immeubles.

MM. Boulssou et Tranchant, auteurs du contre-projet que la Chambre, dans sa dernière séance, avait pris en considération. L'accord s'est établi entre le gouvernement, les auteurs du contre-projet et la Commission pour que la discussion en vienne mardi prochain.

La Commission a poursuivi l'examen des

The penvent, devant toute juridiction, excree fees les droits réservés à la perzonnalité civile relativement aux faits portant un préjudice d'inet ou indivieure à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentant; ils peuvent gonstituer entre leurs membres des calesses spéciales de secours mutuels et de retraftes, lis peuvent, en outre, discetu une partie de leurs reservences à la création d'habitations à bon marché, à calesse spéciales de secours mutuels et de retraftes, avectes à la création d'habitations à bon marché, à cales de la création de terrain pour facilien ouvriers, éduction pour les differs et les demandes de travail; ils peuvent créer, administrer ou subvantionner les œuvres propur les differs et les demandes de travail; ils peuvent créer, administrer ou subvantionner les œuvres pressionnelles, telles que les institutions professionalelles de prévorance, laboratoires, champ d'expériences, ouvres d'édunction scientifique, agricole ou contratte de la contra

sociale, cours et publications intéressant la protes-sion.

Article 6. — Los syndicats profestionnels régulià-rement constitués, d'après les prescriptions de la présente loi, pouvent librement se concerter pour fuulier la défense de leurs intéries économiques, interies commerciaux ou agricoles.

Article 7. se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute siause contraire, sams préjudice pour le syndicat de réclamer la collastion afferente à 6 mois qui nuivent les retires d'adhésion.

Article 9. — La présente loi est applicable aux professions libérales, Une loi spéciale fixera le statur des fanctionaires.

M. Ernest Lafont présente un amendement

des communes et services publics à l'exception kuttefois, des catégories ci-après, etc.

M. Lafont craint que l'article 4 n'engage la solution du problème des statuts des fonctionaires et de leur droit syndical.

Sur une déclaration de M. Jourdain, ministre du Travail, qui déclare avoir soumis cette question au président du Conseil, M. Lafont retire son amendement.

L'article 4 est adopté, ainsi que les articles suivants.

Surrants.

La présente loi est applicable à l'Algérie et nux Colonies: toutefois, les étrangers engagés sous le nom d'émigrants ne pourront faire partie des syndictars. ADOPTION DU PROJET

## L'ensemble du projet est adopté à mains le-vées. La séance est levée à 16 h. 50. Séance demain, vendredi, à 15 heures. La Réparation des Dommages

dans les Régions libérées LE SYSTEME DE M. OGIER

ar la Chambre, modified en nouvelles des discussions de la capa de Régions libérées, :

au part la Chambre, modified en nouvelles de Sénat, sur l'extension de la capa cité civile des syndicats professionnels.

M. FERDINAND BUISSON ESTIME QUE LE DROIT SYNDICAL DOIT ETRE ACCORD.

M. FERDINAND BUISSON ESTIME QUE LE DROIT SYNDICAL DOIT ETRE ACCORD.

M. Ferdinand Buisson fait l'historique des discontinues projets et propositions de lois discutés à ce propos depuis 25 ans. Il constate que la ques, proposition de la capa cur projet et propositions de lois discutés à ce propos depuis 25 ans. Il constate que la ques, aux fonctionnaires, a longtemps divisé le Sénat et la Chambre. L'orateur est applicad à l'extrême-gauche, loraqu'il se prononce nettement pour la reconnaissance du droit syndical au prolétariat administratif du travail pour l'Etat.

M. Ferdinand Buisson. Le texte acopté par le de d'évaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en pour la chambre, l'au l'evaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en tetudiées qui leur font jusqu'à présent défunt.

Les sinistrés seront mis rapidement en pour l'au commissions cantonnies d'évaluation du dans un déalt très cour des brieusement étudiées qui leur font jusqu'à présent défunt.

Les sinistrés seront mis rapidement en l'evaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en l'evaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en l'evaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en l'evaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en l'evaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en l'evaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés seront mis rapidement en l'evaluation groupant les compétences défunt.

Les sinistrés de réune de réunique sur l'évaluation groupant les compétences dérinut.

Les sinistrés de réune de l'évalu

vantes. Les anistres beneicierant d'un inte-rêt de 5 0/0.

Les titres remis en payement par l'Etnt, constituent de véritables traites sur le Tré-sor, donnant lieu à acceptation au fur et à mesure dos opérations de recenstruction et payables ensuite à l'écheance.

Pendant la période qui s'écoulera avant que la majeure partie des indemnités puisse être définitivement liquidée, des avances continuemnt à être faites aux intéressées.

der abhiete parte des natemates puisse der définitivement liquidée, des avunces continueront à être faites aux intéressés. Pour réaliser ces différents projets, le gou-vernement demandera au l'arlement l'ouver-

vernement demandera au l'antement l'ouver-ture de crédits de 6 milliards (pour avances sur indemnités) et de 10 à 12 milliards (pour règlements définitifs de domnages). Le ministre a en outre déclaré qu'un projet de loi concernant le statut légal des coopéra-tives de reconstruction va être déjosé à bref délai et que le gouvernement devra activer les travaux de reconstruction dans les ré-gions dévastées.

#### Le Groupe interparlementaire des départements dévastés tient une réunion au Sénat

#### LES GUESTIONS EXAMINEES

LES QUESTIONS EXAMINEES

Paris, 11 mars. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat, sons la présidence de M. Hayez.

Le groupe a reçit une délégation de l'Union des Comités centraux qui lui a présenté un certain nombre de mesures envisagées en vue d'arriver gruduellement à la suppression des allocations aux réfugiés. Ces mesures ont été approuvées par le groupe qui a décidé de les appuyer auprès du gouvernement. ment.

Le groupe a approuvé et appuyé la propo-Le groupe a approuve et appuye in proposition de résolution présentée par M. Pasqual à la Chambre des députés relative aux otages français.

Sur la proposition de MM. Accambray, Ringuler et Gougé, le groupe a décidé d'inviter le gouvernement à revendiquer à son proût, la préemption prévue par la loi du 7

prout, la préemption prévue par la loi du 7 octobre 1919 sur les meubles d'utilité domes-tique, pour se libérer vis-à-vis des sinistrés et à renforcer le service des séquestres pour hâter la liquidation.

L'ancien ministre du Commerce, M. Massé, a fait son exposé de la récupération du bétait revenant d'Allemagne et a indiqué que la réception des chevaux aliait commencer in-

# Le Procès Caillaux devant la Haute-Cour

LES DERNIERS TÉMOINS FRANÇAIS
DE L'ACCUSATION. — ON ENTEND
ENSUITE DEUX TÉMOINS ALSACIENS
Paris, 11 mars. — L'audience est ouverte
à 14 h. 40. Affluence toujours considérable.

Après l'appel, on procède à l'audinon de M. Barrère. Il confirme la déposition de M. Ch. Roux et de M. Noblemaire.

M. Caillanx s'explique sur la rancune personielle de M. Barrère venant de ce qu'au cours d'une conversation relative sux concessions d'une conversation relative sux concessions à faire à l'Allemagne, il a donné raison aux frères Cambon. contre M. Barrère. En Italie, M. Caillaux, attaqué de toutes parts, s'est demandé i l'attitude de l'ambassade n'était pas déterminée par la rancume.

a renseigné le prince Ghika, et non l'ambassade française.

L'audience est suspendue à 16 h. 15. A la reprise de l'audience, on entend M. Henri Jouvanel, rédacteur en chef au «Matin», qui dit avoir été évouvanté, à son arrivée à Home, en décembre 1915, par ce qu'on racontait, sur M. Calilaux.

M. Jouvenel dit qu'ill ent peur, en signainnt l'Attitude de M. Calilaux, de prêter des armes à cux qui disalent que la France voulait une paix séparée, et il écrivit en ce sens à M. Philippe l'erthelot.

Le témoin fait ensuite le récit d'une entrevue qu'il eut avec M. Calilaux dans les premiers qu'il eut avec M. Calilaux dans les premiers jours de janvier 1917; M. Jouvenel se retire.

On en a fini avec les témoins français de

On en a fini avec les témoins français de

l'accusation.

Deux témoins alsaciens sont entendus: M. Sauter, fournaliste à Strasbourg, et M. Leveck, ancien membre de la Commission du budget au Heichstag, autjourd'hni membre du Conseil supérieur de l'Alsace-Lorraine.

M. Leveck rapporte qu'en mai 1910. M. Bethmann-Holweg surait dit: «M. Cuillaux est notre homme, c'est à lui que nous devons tenir.» A la prière de M. Levecuvé, le témoin déclare que ces propos ont été galement rapportés par des députés alsaciens-lorrains.

Sur cette déposition, l'audience est levée et renvoyée à mardi.

#### LA MI-CARÈME A PARIS

Parls, 11 mars. — Pour la première fois depuis 1914. Parls a revu aujourd'hui sa traditionnelle envaleade, avec ses reines et ses churs. Le temps était plavieux et froid. mals n'avait pas empéché les curieux d'être nombreux. Il est 13 heures passées quand le cortège se met en route, place du Panthéon.

Des gardes régubliques à charge qui part

Des gardes républicains à cheval ouvrent

la marche Puis viennent le char des trans-ports, le groupe de Verdi, le char du Vieux Paris, sur lequel ont pris place la Relne des ports, ic groupe de Verdi, le char du Vieux Paris, sur lequel ont pris place la Reine des Etudiants, ses demoiselles d'honneur, ses pages et les truands, le char de l'alimentation, ie char des reines, sur lequel a pris place, la Reine de la Couture italienne, une musique des semazones, la Reine de Metz, un char du Comité des fêtes; le char de la Reine des Reines, long de 7 mètres et haut de 6, vient ensuite, du haut duquel Mile Bataille domine la foule qui l'acchame, ayant autour de son trône des pages, des amours et sea demoiseles d'honneur, Charlot, roi du Cinéma, vient ensuite, entouré des cuvaliers' et trompettes, puis le char des voltures.

Paris, 11 mars. — La foule est massée sur tout le parcours que doit sulvre la cavalicade. De nombreux cris de: «Vive la Francel Vive la Rielne des reines! Vive l'Alsacel » retentissent. La tête du cortège arrive à l'Elysée vers deux heures. La Reine des reines et les différentes reines sout reçues par le Président de la République.

Paris, 11 mars. — La Mi-Carème s'est continuée avec entrain dans la soirée, malgré un temps pluvieux. A l'issue du cortège, le public a pris d'assaut les cafés et restaurants. Après d'iner, la foule se répandit sur les boulevards, od, cependant, les masques étaient rares, et envahit les thêâtes, cinémas et music-halls.

# contre la main-d'œuvre italienne

Milan, 11 mars. — Une conférence internationale des ouvriers municipaux, organisée par la Fédération italienne des ouvriers municipaux, vient de s'ouvrir à Milan.

M. Chavin, délégué français, au nom de la C.G.T., a parié des travaux de reconstruction projetés par la France; il a ajouté que l'organisation ouvrière française considérerait l'introduction de la main-d'œuvre M. Chavin a conclusion expriment as cafance dans le contrôle de l'organisation o

## La Grève Générale de l'Industrie Textile DANS LA RÉGION

# ROUBAIX - TOURCOING LE CHOMAGE EST COMPLET PARTOU LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT TEXTILE: 0 fr. 875 D'AUGMENTATION A L'HEURE. — UN FAIT IMPORTANT: LA COMMISSION OFFICIELLE DU COUT DE LA VIE EST CONSTITUÉF

DEUXIEME JOURNEE

Le chômage des ouvriers textiles était à peu près complet jeudi ; il s'était en effet étendu aux localités frontières, à Mouscron notamment, où l'on avait continué la veille à

travamer.

En fait important s'est produit : la constitution de la Commission du coût de la vie.
Puisque la décision des industriels dépend
du fonctionnement de cette Commission, on
a le droit d'espérer que cet événement ne turidera pas à exercer sur la solution du confil'heureuse influence qu'on en attend. Partent la grève se passe dans le calme.

La deuxième journée de grève générale s'est passée dans le calme le plus absolu. Bien que notre ville compte près de 32.000 chomeurs, l'aspect de la rue n'a nullement change.

chômeurs, l'aspect de la rue n'a nullement changé.

Comme la veille, une réunion s'est tenne à « La Patx », boulevard de Belfort, à 10 h. M. H. Lefebvre, secréaire du Syndient Teatille, assisté des membres de la Commission, a donné aux nombreax grévistes assemblés quelques explications sur la grève. Il leur a annoncé, en outre, que les séances de pointage et la remise des cartes de grévistes commenceraient samedi prochain.

Après cette réunion, les assistants se sont dispersés, s'en retournant au plus vite ches

Apres cette retution, les assissants se sou-dispersés, s'en retournant au plus vite chez eux, le temps n'étant d'ailleurs pas favorable

#### MISE AU POINT

MISE AU POINT

On annoncait que plusieurs patrons de Roubaix s'étaient mis en rapport avec « La Paix » et que certains de ceux-ci se sont déclarés disposés à donner à leurs ouvriers de la compartie de le syndicat. Nous nous sommes rendus au Seréturiat du Consortium de l'Industrie textile of l'on nous a déclaré que cette nouvelle était absolument fausse quant aux membres du Consortium.

« Cette démarche, nous a-t-on dit, n'a pu être faite que par de petits industriels qui ae fonc pas partie de notré géoàpement. « Ceux ce que M. Lefebyre, secrétaire du Syndicat textile nous a également répété en y ajoutant que, si ous démarches aboutissaient à une reprise de travail dans ces quelques petits étaissements, tels que teintureries, retorderie, ctc., le nombre des ouvriers qui reprendraient le travail pa sernit gabre nombre.

c., le nombre des ouvriers qui reprendraient travuil ne serait guère nombreux.

DE LA COMMISSION OFFICIELLE

D'autre part, nous avons appris que M.

Boulin, inspecteur divisionnaire du travail,
s'était rendu auprès de M. le Préfet au sujet
de la Commission officielle d'étude du coumission officielle d'étude du coud
de la vie dont le Consortium, le 29 révrier
dernier, avait demandé la formation au Ministère du Travail et pour laquelle aucuné
approbation officielle n'a encore paru. Après
avoir expliqué les faits actuels et après avoir
démontré l'extrême nécessité de la formation
de cette Commission, M. Boulin aurait obtenu de M. le Préfet, la nomination d'urgence
de cette Commission d'études du coût de la
vie.

En effet, ces notes étaient à peine rédigées que le Consortium nous communiquait la texte de l'affiche qui a été apposée ce matin : QUE DEMANDENT LES TRAVAILLEURS DU TEXTILE ?

Ils demandent un salaire proportionné au coût le la vie.

Nous rappelons encore une fois que le Connor-jum avait pris l'engagement, le 6 mars, d'aug-menter la prime de vie chère parallèlement avec écart qui sera constaté, et avec affet du 15

Fécart qui sera constaté, et avec affet du 15 mars.

Malgré cet engagèment. La grève générale a été commandie par les Syndicats le 10 mars.

De suite, elle a été impopulaire, et elle coûte inutilisement plus d'un demi-million par jour à la claise ouvrière.

Aujourd hui, nous pouvons démontrer, d'une faços célatante, que le Consortium avait raisea.

Nous veuons s'être avisés officiellement de la constitution de la Commission de coût de la vie.

Nous ne voulons pas perire une minute pour communiquer cette anouvelle à tous les travailleurs, et nous leur demandou: à quoi surra servi l'arret du travail.

La parole est sux syndionts euvriers.

Maintiendront-ils la grève générale, injuste et instile, qu'ils ont commandée?

Le Consortium de l'industrie Taxitie.

LES REVENDICATIONS

DU SYNDICAT TEXTILE

Bien que celles-ci ne soient pas encore-officiellement conques, nous pouvons cepen-dant, ayant puisé nos renseignaments à.

# DERNIÈRE HEURE

## L'HOSTILITE DES ALLEMANDS CONTRE LES ALLIES ENCORE DES INCIDENTS

Bruxelles, Il mars. — Le correspondant lin « Boirs à Aix-la-Chapelle écrit qu'à différantes reprises, des Belges esjournant en Allemagne, ont été attaqués.

Mardi soir, une dactylographe, employée dans un service du ministère de la guerre, et une autre dame accompagnée de cinq jeunes Allemands, ont été attaquées par la fould.

Intéressantes déclarations de M. Loucheur à la réunion du groupe des républicains de gauche

Parie, 12 mars. — A une réunite tonne et agrècement par le groupe des républi-

cains de gauche, M. Loucheur a fait un très intéressant exposé de la situation écono-mique. Il a démontré que le chiffre de nos exportations s'est sensiblement relevé. Si ce mouvement s'accentue, la balance de nos importations et de nos exportations sera rétablie dans le courant de l'année prochaine toutefois. M. Loucheur n'a pas dissimulé que la question du charbon devalt tout particu-lièrement retenir l'attention du gouverne ment.

# A la Commission des Finances

Les majorations des pensions, — Les nou-veaux impôts. — Le barême de l'impôt global sur le revenu. — Un impôt sur les célibatairés. Paris, 11 mars. — La Commission des examiné, à nouveau, le projet de loi relatif aux majorations des pennions ; elle a entendu le ministre des Finances et

La Commission a poursuiri l'examen des impôts nouveaux approuvant le barême d'impôt global sur le revenu, tel qu'il a été présenté per M. de Lastérie, au nom des rapporteurs généraux. D'après les dispositions de ce barême, le taux maximum de l'impôt global sera porté à 40 0/0 et sera dégressif jusqu'au-delà d'un revenu d'un million de francs. jusqu'an-uem aun revenu unu minima crancs.

Le taux des différents cédules a été définitivement fixé à 15 0/0 sur les capitaux, meubles et immenbles ; à 8 0/0 sur les bénéfices agricoles, industriels et commerciaux ; à 0/0 sur les professions libérales, traitements et salaires. Les exonérations à la base ont été portées pour l'impôt global de 3.000 fancs, sans compter les exemptions cans charges de famille.

pour charges de famille.

Endn, la Commission a dévidé le principe d'un impôt complémentaire global de 10 9/0 sur les célibataires.

# du de l'Ambassade de France

de l'Ambassade de France au Vatican

Paris, 11 mars. — En in de séance, le Gouvernement a déposé un projet sur le rétablissement de l'ambassade de France au Vatican. Ce projet qui a passé complètement Inaperçu a été renvoyé aux deux Commissions des Finances et des Affaires étrangères. Il donnera lleu à un gros débat.

Paris, 11 mars. — Les considérations qui ont déterminé le gouvernement à prendre cette initiative sont des raisons d'ordre diplomatique; il s'agit pour la France, d'être représentée partout où elle a des intérêts français à défendre, au Vatican comme alleurs; c'est aussi pour résoudre les questions où l'autorité pontificale doit intervenir, no-tamment en ce qui concerne les conflits de nationalité et de confession soulevés par l'application du traité de paix en Europe centrale, le maintieu de notre influence en Papuession du traité de paix en Europe cen-trale, le maintien de notre influence en Pa-lestine, l'application de l'ancien Concordat en Alsace-Lorraine, etc. Il y a lieu de rap peler à ce sujet, que la rupture des relation

#### L'AMNISTIE L'EXPOSE DU PROJET DE LOI

L'EXPOSE DU PROJETI DE LOI Paris, il mars. — L'exposé du projet de loi d'amnistie dit que le gouvernement a pensé que l'élection de M. Deschanel à la présidence devait stre l'occasion d'une nou-velle mesure de elémence, et qu'il convenait de poursuivre l'œuvre d'apaisement entre-prise par la loi d'amnistie du M octobre 1919.

prise par is loi d'amnistie du 34 octobre 1919.

Mais on ne saurait oublier les fautes graves qui ont pa mettre la défense du pays en danger. Sont donc exceptés de ce projet: les provocations et attentats contre la surcté intérieure de l'Etat, les provocations à la désobéissance aux appels militaires, sinzi que les infractions en matière de contributions indirectes et de douane.

Sont exceptés également les faits de commerce svec l'ennemi, espionnage, les fraudes sur les taxes de bénéfice de guerre, les trahisons, les pactes avec l'ennemi.

L'amnistie est accordée à tous les marins et militaires qui furent, postérieurement aux infractions commises, cités à l'ordre du jour, les mutilés en réformés pour hieraures de guerre on maladies cantractions en

gravées en service, ou condamnés pour in-soumission, qui se constituèrent volontai-rement prisonniers avant l'armistice. Sont exclus de ces dispositions, les sujets qui furent en guerre avec la France.

#### Les grèves dans les services publics

Un vou de la Chambre de ce de Paris Paris, 11 mars. — La Chambre de com-merce a adopté la délibération suivante :

« La Chambre de commerce de Paris « énis le vou qu'en raison de la nécesairé du saint public, le gouvernement fasse, reterd'urgence par le Pariement une loi interdiant d'une façon absolue la grève dans les rvices publics, transports, cenur, gas, diectrelité, minas, services d'hygiène, etc...»

# Dernières Nouvelles Sportiv

Paris, 13 mate. — Admittet du mate rugby actre l'équipe de l'armite françai de l'armite britannique. L'armite franç ger 48 pointe à S.